



Agnetz

La lettre d'informations
municipales

Avril 2023

A la une



Inscriptions scolaires

Les familles domiciliées sur Agnetz qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) à l'école élémentaire du Parc à Agnetz ou à l'école maternelle du Petit Prince à Ronquerolles, doivent au préalable retirer auprès du secrétariat de la mairie, **un certificat de préinscription**. Celui-ci leur sera délivré sur présentation d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et du livret de famille, **à partir du 3 avril**. Une fois le certificat obtenu, les parents devront faire les démarches suivantes auprès des directeurs d'école :

⇒ A l'école du Parc à Agnetz

Madame JOAN, Directrice, prendra les inscriptions :

- les vendredis 07 et 14 avril, 05 et 12 mai de 9h à 17h,

- le mardi 11 avril de 9h à 17h

En cas d'impossibilité de votre part à ces dates et heures de permanence, il vous faudra prendre un rendez-vous avec Mme JOAN, en appelant le **03 44 50 53 23**.

👉 Nous vous rappelons qu'une inscription est nécessaire à l'école du Parc lorsque votre enfant quitte la grande section de maternelle pour le CP.

⇒ A l'école du Petit Prince à Ronquerolles

Les familles pourront contacter M. BOMPIERRE, Directeur, pour solliciter un rendez-vous :

- par mail à ce.0600677k@ac-amiens.fr en précisant bien vos coordonnées téléphoniques afin d'être rappelé,

- par téléphone, le mardi à l'école au **03 44 50 12 13**

Les familles qui le souhaitent seront reçues le **MARDI UNIQUEMENT !** Elles pourront également envoyer leurs documents par mail si un rendez-vous est impossible.

⇒ Lors de l'inscription :

Vous devrez vous munir du **certificat de préinscription délivré par la mairie, du carnet de vaccination, du livret de famille et de la fiche d'admission (pour l'école maternelle)**. Un certificat de radiation vous sera également demandé si votre enfant arrive d'une autre école.

Retrouvez toute l'information sur www.agnetz.fr rubrique **enfance/jeunesse**.



Brèves d'avril

Action du CMJ

La collecte de bouchons lancée en décembre dernier par le Conseil municipal des jeunes a été plus que fructueuse. Environ 30 kg de bouchons ont été en effet récupérés. Ils seront remis prochainement à l'association « **Les bouchons d'amour** » qui se chargera de les expédier vers un recycleur. L'argent issu de la vente de ces

bouchons permettra l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, matériels handisports, véhicules spécialisés...). En attendant, si vous souhaitez continuer à contribuer à cette action, sachez qu'elle continue. Deux collecteurs restent en place, le premier à la mairie et le second à l'école du Parc.



La collecte des **DÉCHETS VERTS** du lundi 1er MAI (jour férié chômé) est décalée au **samedi 29 AVRIL**.



Merci aux affouagistes !

Parcelles affouagées, parcelles nettoyées ! C'est en effet le deal ! L'affouagiste se réserve la coupe de bois du lot qui lui a été attribué et en contrepartie il entretient la parcelle.



Merci donc aux 27 participants de cette seconde campagne! Leur intervention a permis notamment de replanter en peupliers le lieu-dit « Les Pâtis ».



Commande groupée de fioul

La livraison est prévue pour le **28 avril prochain**. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de contacter **M. Bernadico** au **06 32 97 62 67** ou à bernadicoemmanuel@yahoo.fr, en indiquant votre nom, votre adresse, la quantité souhaitée et la qualité, ordinaire ou supérieure.

Le compte administratif 2022 ainsi que le budget primitif 2023 ont été votés au cours de la séance du conseil municipal du 20 mars dernier. Ci-dessous, une vue des dépenses prévues pour l'année en cours.

Dépenses prévisionnelles 2023

4 223 648€

Charges et administration générales 1 300 648€

Cette dépense regroupe l'ensemble des services fonctionnels de la mairie



Des taux communaux qui n'ont pas augmenté depuis 2003

Le conseil municipal a voté également au cours de cette séance du 20 mars, les taux communaux. A l'unanimité des voix, ses membres ont décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

⇒ **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires***, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **15,72%**

⇒ **Taxe Foncière sur le Bâti** : **66,49%**

⇒ **Taxe Foncière sur le non Bâti** : **86,37%**

Si à la réception de votre taxe locale, vous avez l'impression de payer plus cher, ce ne sera pas du fait de la commune, les taux étant identiques depuis 20 ans. **Il faudra regarder les bases fiscales de la taxe foncière sur le bâti fixées par l'Etat, qui elles, vont augmenter de 7,1% en 2023.**

(*) : la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1er janvier 2023 mais la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours due.

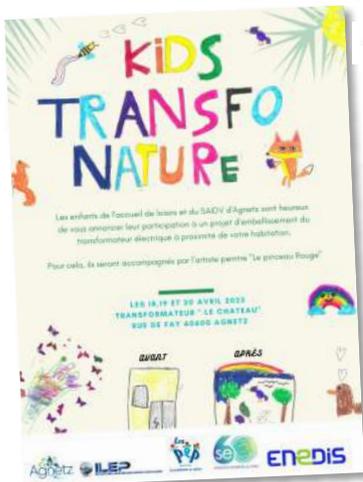


Obligation déclarative qui incombe à TOUS LES PROPRIETAIRES d'ici au 30 juin 2023

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale et le maintien d'une imposition de la TH sur les résidences secondaires (THS) ainsi que pour les locaux et les logements vacants (TLV + THLV), **une nouvelle obligation déclarative** a été mise en place à l'égard des propriétaires, particuliers et personnes morales, pour permettre de taxer correctement les redevables des trois taxes susmentionnées.

Concrètement, et ce depuis le 18 janvier 2023, les usagers propriétaires doivent se connecter au service **Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI)** via leur espace personnel sur **impot.gouv.fr**, avant le 30 juin 2023 afin d'indiquer à quel titre ils occupent les locaux (habitation principale ou secondaire) et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants... Pour les années suivantes, tout changement de situation devra être obligatoirement communiqué via le service de déclaration en ligne.

Travaux et aménagements



→ Kids Transfo Nature

Le projet prend forme ! L'embellissement du transformateur électrique situé rue de Faÿ à Agnetz débutera **le 18 avril**. Il sera mené par les enfants de l'accueil de loisirs et du SAIDV en partenariat avec l'artiste peintre « **Le pinceau rouge** ».

→ Création d'un nouveau boulodrome

18 X 25m ! C'est un double boulodrome qui vient d'être réalisé par nos services techniques à proximité de l'aire de jeux de Boulincourt et de la salle Sainte Agnès. Un nouvel espace pour les amateurs de pétanque dont pourra également profiter l'amicale des boulistes d'Agnetz.



→ Renouvellement du réseau d'eau potable

Des travaux sur le réseau d'eau potable portés par la Communauté de communes du Clermontois ont débuté fin mars à Ronquerolles, rue de Lessier et rue de Crèvecoeur. Il s'agit de remplacer des canalisations vieillissantes. Les mêmes travaux seront effectués dans **la rue de la Fontaine St léger à Agnetz dès le mois de juin**.

Des restrictions de circulation et de stationnement ont été mises en place durant cette période (voir arrêtés municipaux n° 26/2023 et 27/2023 disponibles sur <https://agnetz.fr/.../travaux-sur-le-reseau-deau-potable-3>).



Environnement

Dépôts sauvages : les contrevenants sont prévenus !

Certains prennent encore la nature pour un dépotoir. Trop difficile de se rendre en déchèterie ! Bref, la municipalité ne laisse plus passer ce genre d'incivilités et punit d'une amende les contrevenants.

Début mars, après un signalement rue des Pâtis, les caméras sont consultées. Une voiture et sa remorque chargée de gravats entre dans la commune en direction de Ronquerolles et en ressort 20mn plus tard à vide. Son immatriculation est relevée et le contrevenant identifié. Il reviendra récupérer son dépôt ramassé entre temps par les services techniques, amende en plus à payer.

Recommandation !

La taille des haies déconseillée entre le 15 mars et le 31 juillet

A partir de la mi-mars, la nidification commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale, l'Office français de la biodiversité et la Ligue de Protection des oiseaux recommandent de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres.



La période de taille idéale se pratique avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre.



Rappel !

Brûlage des déchets verts INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Pour ces raisons, il est interdit de les brûler. **DES SOLUTIONS EXISTENT** comme le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie...

Bibliothèque

A lire en avril !

- ⇒ « **Les crimes de nos pères** » d'Åsa Larsson
- ⇒ « **Le secret de la cité sans soleil** » de Gilles Legardinier
- ⇒ « **Éteignez tout et la vie s'allume** » de Marc Lévy ;
- ⇒ « **Loin** » d'Alexis Michalik
- ⇒ « **Malgré nous...** » Claire Norton
- ⇒ « **Une vie inestimable** » d'Anne-Marie Revol
- ⇒ « **L'école des beaux jours** » de Christian Signol
- ⇒ « **Le club des promeneurs tranquilles** » de Rosa Temple

Renseignements au 03 44 78 37 72



La bibliothèque sera fermée le samedi 7 avril

Vie associative

Repas champêtre avec La joie de vivre

L'association propose le jeudi 6 juillet un **repas champêtre** sur le stade Serradimigni (sous chapiteau) à 12h30. Pour **20€/pers.**, profitez d'un bon repas et d'un après-midi convivial avec jeux, pétanque etc.

Menu

Sangria, jus de fruit
Jambon braisé à la broche cuit sur place au feu de bois accompagné de pommes de terre rôties
Tartelette aux fruits

Renseignements et réservation :

-N. Bleschet au 06 07 11 00 01
-B. Héchevin au 06 26 06 45 11

Règlement par chèque à poster ou à porter à :

La Joie de Vivre, 78 rue de Faj (mairie) 60600 AGNETZ

Date limite d'inscription : le 15 juin 2023

Un multimédaillé à l'AS Agnetz Athlétisme

Son club agnessois peut être fier de lui. Alain Canonier, 74 ans, coureur émérite, a raflé le bronze lors des derniers championnats de France dans la catégorie master 8. Il avait reçu quelques jours auparavant la médaille de bronze de la jeunesse et des sports pour ses 50 années d'athlétisme. L'athlète, spécialiste du 10 km route, met également son expérience au service des plus jeunes. Il entraîne en effet les 9/13 ans de l'AS Agnetz Athlétisme tous les mardis soirs sur le plateau sportif derrière la mairie. Il a dernièrement participé au traçage des parcours nature destinés aux jeunes lors du trail de la p'tite vadrouille organisé le 12 mars dernier. Souhaitons lui encore de belles victoires à venir.



Agenda

→ Le 2 avril 2023 : Journée mondiale de l'autisme

Le CCAS et l'antenne agnessoise de l'association « **Entraide autisme** » vous invitent à un brunch. A cette occasion, habillez-vous en bleu pour montrer votre soutien et participer au challenge « **Agnetz en bleu** ». Rendez-vous à 10h30 dans la salle du conseil de la mairie. Renseignements par mail à entraideautisme-oise@hotmail.fr

→ Le 4 avril 2023 : 1er café « Mémoire » Lions Alzheimer

Il aura lieu au bar tabac **Le Moulin à Ronquerolles de 15h à 17h**. Un temps d'échanges avec des professionnels pour parler de «SON malade», obtenir des infos pratiques et utiles dans sa vie quotidienne. C'est aussi l'occasion de partager avec les autres aidants. Renseignements au 06 31 68 21 39



Le Comité des Fêtes d'AGNETZ
Comité des Fêtes d'Agnetz

Dimanche 9 avril

BROCANTE de BOULINCOURT

cdf.agnetz@gmail.com
06 89 83 88 97

Fête Foraine

Restauration sur place

BRIE PICARDIE Agnetz banque & assurance

PLOMBERIE CHAUFFAGE
03 44 72 00 65

Electricité Générale
06 76 70 42 63

→ Du 8 au 10 avril : fête foraine à Boulincourt

Près de la salle Sainte Agnès. Tours de manèges offerts le lundi de Pâques après-midi aux enfants de la commune.

→ Dimanche 9 avril : brocante de Pâques de 8h à 17h

Rues de la Canonnière, du Bosquet, André Demouy... Inscription jusqu'au 6 avril 12h. **Formulaire d'inscription disponible en mairie ou sur www.agnetz.fr, rubrique actualités.**

→ Lundi 10 avril à 15h : chasse aux œufs

Pour tous les enfants du village âgés de 2 à 12 ans. Inscription gratuite sur place de 14h30 à 14h50 devant la salle Sainte Agnès à Boulincourt.

Renseignements et inscriptions :

✉ cdf.agnetz@gmail.com
📍 380 rue Gaston Paucellier 60600 Agnetz
☎ 06 89 83 88 97